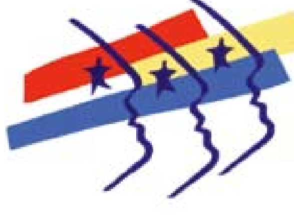
numéro 2 • déc. 2008
Édition trimestrielle

La VISTA

Revue d'Information de l'Entrepreneur Landais

Dans la tempête, le sponsoring a-t-il le vent en poupe ?



MEDEF Landes

UPL



édito



Bernard SEOSSE,
Président



sommaire

Chers amis,

Alors que l'irrationnel semble d'actualité, pour nous, il est maintenant impératif de garder le cap, nous avons un rôle important à jouer.

Tout d'abord, par la communication sous toutes ses formes, un atout majeur dans nos entreprises, un réel vecteur de développement et d'amélioration de nos services.

C'est pourquoi, nous avons décidé de nous rapprocher régulièrement des entreprises marquantes de notre département pour donner une cartographie du tissu des multiples compétences, dans des domaines tout aussi divers que complexes.

Nous sommes assurés que le dynamisme rencontré en faveur de nos diverses professions saura vous convaincre, que l'ascension vers le succès détermine et permet à l'entreprise de se projeter dans l'avenir.

Faisons donc honneur à ces hommes et ces femmes pour leurs convictions et leur engagement.

"A penser trop anxieusement au futur, on en oublie le présent, à tel point, qu'on finit par ne vivre ni au présent ni au futur".

La plus grande faillite de l'entreprise est de perdre son enthousiasme.

Soucieux de maintenir et de soutenir, au cours de nos "Management Café", tous les sujets d'actualités auxquels nous sommes quotidiennement confrontés, nous vous présentons la deuxième édition du magazine La VISTA.

Bonne lecture !



La VISTA est une publication MEDEF Landes - 1052 rue de la Ferme de Carboué - 40012 Mont de Marsan - Tél : 05 58 05 72 05 - Mail : contact@medef-landes.fr - Web : www.medef-landes.fr

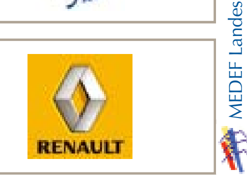
Réalisation : AM-Communication - **Directeur de publication** : Bernard Séosse - Directeur de rédaction : Alain Médina - **Comité de rédaction** : Françoise Brard, Philippe Cornuché, Bertrand de Montesquiou, Bruno Lasaosa, Nicole Serres, Olivier Tassel - **Ont collaboré à la rédaction** : Dominique Pontvianne (journaliste), Franck Cremers, Laurence de Marnix, Marie-Laure Ducos, Béatrice Lafitte-Irigaray, Alain Médina - **Direction artistique et technique** : AM-Communication - **Maquette** : Isabelle Dumergue - **Exécution & coordination** : Marie-Laure Ducos - **Crédits photos** : Michel Camgran, Nicolas Lelièvre, Billabong, Clindoeiltyrosse.com, MEDEF Landes, Pelote Passion, Studio Meyranx, Tembec, US Dax - **Imprimeur** : DAX Imprimerie - **Tirage** : 2 000 exemplaires - **Régie Pub** : AM-Communication, lavista-medef40@am-communication.net - Dépôt légal à parution : 12-2008.

Les partenaires de La VISTA









MEDEF Landes

DOSSIER par Dominique Pontvianne

SPONSORING : UNE BONNE AFFAIRE ?

Les entreprises ont-elles intérêt à pratiquer le sponsoring ? Et c'est quoi le sponsoring ? A-t-il un effet sur l'image de l'entreprise ? Quelles doivent être les motivations qui poussent un dirigeant à se lancer dans l'aventure ? Quel avantage financier peut-il en tirer ?

Le sponsoring, ou parrainage, se caractérise comme un acte de commerce qui sert principalement à promouvoir les produits et la marque d'une entreprise pour accroître sa notoriété. Ce qui n'exclut pas une campagne publicitaire dans des journaux spécialisés ou non, dans la presse régionale ou nationale.
Dans les Landes, le sponsoring touche essentiellement les sports de glisse et, bien sûr, le rugby pour les deux clubs présents dans le Top 14 (Dax et Mont-de-Marsan). Mais le basket à un haut niveau, les courses landaises et la pelote basque ont aussi leurs sponsors au niveau local tout comme les plus petits clubs de rugby. Ainsi, le concessionnaire Renault d'Arue sponsorise l'équipe de Roquefort.

Le sponsoring pour quoi faire ?

"Si l'hôtel Calicéo de Saint-Paul-Lès-Dax sponsorise en qualité de partenaire officiel principal l'US Dax de rugby depuis six saisons, c'est d'abord pour nous faire connaître ou reconnaître", précise d'emblée Christophe Ponteins, responsable de cette action, "et si nous avons choisi l'US Dax c'est parce que nous sommes implantés sur cette ville thermale." Parallèlement, le groupe parraine aussi le Stade Toulousain". L'entreprise aide de petits clubs sous forme d'aide technique et non sous forme de sponsoring. Mais les motivations peuvent être d'une autre nature.
Ainsi, comme le souligne Henri Tilhet qui dirige la société Adisco Sopecal, entreprise de distribution de produits d'hygiène pour les collectivités et de carburant pour le matériel agricole et les camions : "Si j'ai commencé à faire du sponsoring c'est d'abord par amitié pour un employé qui entraînait l'équipe de filles de basket d'Eyres Montcube".
L'équipe, qui s'appelle désormais Basket Landes, a accédé en nationale féminine 1 en 2006 et est championne de France 2008. Cet entrepreneur est aussi un aficionado des courses landaises "c'est par passion que j'ai investi dans cette pratique particulièrement enracinée et prisée dans notre département", précise-t-il. "Le sponsoring c'est aussi l'occasion pour une entreprise qui veut s'implanter et s'installer durablement dans une région ou un département de s'intégrer dans un paysage nouveau pour elle", explique une étudiante en communication qui a fait un stage pour rechercher des sponsors PME pour un grand club sportif.





Maïsadour : une stratégie de sponsoring

La place de la culture régionale joue un rôle important dans ses choix

Les sports collectifs sont une priorité pour l'entreprise : "Nous partageons souvent les mêmes valeurs de rigueur, d'effort, de précision... De convivialité et de troisième mi-temps, une fois la partie jouée, explique Alice Helt, directrice de la communication du groupe. Notre implantation, à la fois urbaine et rurale fait que nous sommes attachés à des sports locaux qui parlent Sud Ouest comme le rugby, le basket ... Et la course landaise."

La marque s'investit à divers titres...

Maïsadour ou ses filiales apparaissent sur les maillots des clubs. Elles offrent également des aides financières sous forme de dotations globales gérées directement par chaque club, notamment pour les frais de déplacements. "Nous avons aussi des contributions en échange marchandise avec les produits Delpeyrat qui permettent aux clubs d'organiser des réceptions VIP, des repas Supporters ou encore des lotos", souligne Alice Helt.
"Au plan communication interne, les salariés sont souvent fiers de savoir que leur entreprise participe aux efforts d'un club. Lorsque celui-ci réussit, la fierté est encore plus grande. Mais lorsque les performances ne sont pas au rendez-vous, c'est aussi l'occasion de montrer la solidarité et la fidélité du Groupe à ses engagements ; nous ne retournons pas notre veste au gré des résultats."

Les choix budgétaires ne sont pas toujours faciles à trancher

En termes de choix budgétaires, la stratégie de l'entreprise est d'accompagner les clubs en position d'élite : l'équipe féminine de nationale 1 et des équipes landaises masculines de nationale 2 en basket et, en rugby, les deux clubs landais du Top 14. "Toutefois, les budgets n'étant pas extensibles et les exigences des clubs de ce niveau de plus en plus grandes, nous ne pouvons aujourd'hui accompagner tous les clubs de rugby aquitains. Il a fallu faire des choix... Et c'est ce qu'il y a de plus difficile, car chaque association, chaque club a des projets intéressants qui méritent attention", précise Alice Helt.



Le sponsoring peut aider à se regrouper sur un projet commun.

Le sponsoring revêt 2 aspects. Passe en premier la communication externe avec l'organisation d'opérations de relations publiques pour développer les contacts avec les clients, par exemple avec des salons VIP au cours de manifestations sportives. C'est également offrir ou vendre ses produits à l'occasion de matchs ou autres tournois et profiter de la couverture et des retombées médiatiques qu'ils génèrent. Plus novateur, le parrainage sportif peut être un élément de cohésion sociale au sein de l'entreprise en intégrant les salariés dans un projet commun autour d'un événement sponsorisé pour renforcer l'esprit de groupe.

Le sponsoring, un bon retour sur investissement ?

Financièrement, le sponsoring peut rapporter gros pour certains et peu pour d'autres. Pour le groupe Calicéo le fait que les joueurs portent cette marque sur leurs maillots permet à l'entreprise d'être reconnue rapidement dans des régions où ses hôtels sont implantés. "Une démarche publicitaire classique nous coûterait 10 fois plus cher", constate Christophe Ponteins. "Le sponsoring sportif est un très bon investissement en terme de rapport qualité /prix", ajoute-t-il.
Pour Adisco Sopecal, les retombées économiques sont moins nettes, "on ne retrouve pas toujours ce que l'on a fait en dons, explique Henri Tilhet. En revanche, grâce à la présence de banderoles sur les premiers rangs lors de courses landaises, la réalisation de plaquettes et notre participation aux trophées, l'entreprise est connue mais ce n'est pas pour cela que nous gagnons forcément des clients".
Quant aux PME qui veulent soutenir un grand club elles ne sont pas gagnantes à tous les coups sur un plan financier. "Je vendais des emplacements publicitaires à l'année sur le journal des supporters distribué à l'entrée du stade, ce choix leur revenait plus cher que de passer ponctuellement une annonce dans un quotidien régional", explique notre étudiante en communication.

Qui sponsoriser ?

Christophe Ponteins est clair "si nous avons choisi le rugby plutôt qu'un autre sport c'est parce que ce sport collectif véhicule des valeurs auxquelles nous adhérons : des valeurs de combat, de famille, de partage et d'humilité. Il nous semble que l'US Dax correspond à ces critères et c'est de plus un club prestigieux puisque 40 de ses joueurs ont été sélectionnés en équipe de France.
Si je devais donner un conseil, avant de se lancer dans l'aventure le chef d'entreprise doit se demander à quel niveau il souhaite communiquer, local, régional, national et quel sport est le mieux à même de représenter les valeurs qu'il veut partager et qui pourra l'aider à se faire connaître."



Interview : Reid Pinder, Brand Manager Billabong Europe



"Depuis la création de Billabong en 1973, le surf est la raison pour laquelle nous fabriquons des vêtements et des accessoires. Les sports de glisse sont la base de notre évolution et nous les soutenons."

La VISTA : Quels sportifs l'entreprise sponsorise-t-elle ?

Reid Pinder : Billabong sponsorise des Surfeurs, des Snowboardeurs, des Skateurs et des Wakeboardeurs. Nous essayons d'avoir les meilleurs athlètes dans chaque sport. Nous sponsorisons par exemple Andy Irons, 3 fois champion du monde de Surf, et Wolle Nyvelt, élu Rideur de l'année par le plus grand magazine de snowboard du monde. La marque est présente sur les planches des rideurs qui sont sponsorisés par la société et les sportifs sont tenus de porter nos combinaisons et nos vêtements.

L.V. : Votre participation va-t-elle jusqu'à financer les déplacements des sportifs, notamment sur des compétitions qui peuvent se dérouler à Hawaï ou en Australie ?

R.P. : Oui. Quand un athlète de la marque fait de bons résultats, que ce soit en compétition ou en photo, Billabong participe au financement des voyages et du logement sur place.

L.V. : Pour l'entreprise le sponsoring est-t-il un tremplin pour "améliorer son image" ?

R.P. : C'est une bonne opération dans le sens où nous réinvestissons dans les sports qui nous font vivre. La marque Billabong est connue pour la qualité de ses produits et aussi pour l'aide au développement des sports de glisse. Avec les athlètes et les événements que nous organisons et parrainons, nous maintenons notre crédibilité dans un milieu très jeune qui change énormément et rapidement.

L.V. : En plus du sponsoring, commander des pages de publicité dans des journaux spécialisés est-il incontournable ?

R.P. : Il est indispensable d'avoir des pages de pub dans les magazine spécialisés car ce sont eux qui mettent en avant nos athlètes et c'est aussi une manière de soutenir le sport. Les magazines spécialisés sont les plus grands véhiculeurs d'image, nous nous devons d'y être.

➔ ***Photo*** : le surfeur portugais Tiago Pires re-signant son contrat de sponsoring avec Billabong, entouré de Reid Pinder, Brand Manager Billabong Europe (à gauche) et Derek O'Neill, PDG de Billabong (à droite)



LES ENTREPRENEURS LANDAIS À L'HONNEUR par D. Pontvianne

La Nuit des Leaders a réuni les entreprises du département, pour récompenser huit acteurs économiques reconnus comme les plus performants.

La quatrième "Nuit des Leaders des Landes" s'est déroulée le 20 novembre à Mont-de-Marsan, en présence de nombreux chefs d'entreprise. Le préfet Etienne Guyot et Geneviève Darrieussecq, maire de Mont-de-Marsan, ont ouvert la cérémonie. 21 candidats étaient en lice dans 7 catégories différentes (voir encadré). La soirée animée par Bernard Montiel était placée sous le signe de la convivialité.

Henri Emmanuelli, président du Conseil Général a remis deux trophées et n'a regretté qu'une chose : "Ma position est cruelle, il y a trois nominés dans chaque catégorie et un seul gagnant". En remettant le trophée à Pull-in, société créée il y a huit ans par de très jeunes trentenaires, il a précisé : "Ils ont gagné et ce n'est pas une surprise. L'entreprise est encore un hors-bord mais elle va vite se transformer en vedette".

Daniel Bernadet, élu "super leader" de l'année, a tenu à rendre hommage à ses salariés lorsque Philippe Simon, président de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Landes, lui a remis son "As". "Dans le BTP, les conditions de travail sont dures, c'est un métier difficile. On parle toujours des architectes mais plus rarement des salariés qui sont sur le terrain". Quant aux perturbations actuelles, il relativise : "Tout au long de ma carrière, j'ai été touché par plusieurs crises. A chaque fois, je me suis adapté. C'est un cap à passer et, une fois franchi, on rebondit encore plus fort".

Beau message d'espoir pour tous les entrepreneurs présents à cette soirée qui s'est terminée sur une note d'humour avec un "show" de Jacques Maillot.



Les gagnants par catégorie

Transmission/reprise
Atec Aquitaine - Tartas - Tuyauterie et chaudronnerie

Développement durable
Action Pin - Castets
Dérivés essence térébenthine, résine et acides gras

Innovation touristique
Le Col Vert - Vielle-Saint-Girons - Camping 4 étoiles

Entreprises de services
Ojalis - Saint-Lon-les-Mines - Services à la personne

Croissance/investissement/développement
Deyris Lafourcade - Tercis-les-Bains
Construction métallique et aluminium

Innovation/nouveaux produits/recherche
Gourdon Frères - Aire-sur-Adour
Fabrication de remorques

International/export
Pull-In - Soorts-Hossegor
Sous-vêtements et accessoires mode sports de glisse



LA ROSE DES SABLES

La connotation pourrait laisser imaginer que Walter Hubert a conservé une senteur exotique sous son képi de légionnaire, pour baptiser son enseigne.



Compagnon du devoir, Walter Hubert aborde la confiserie à la Cour de Luxembourg, puis tombe dans le "pétrin" d'une boulangerie d'Aix en Provence. Enfin, son passage en qualité de chef viennoiserie dans une grande enseigne de Dax, est la passerelle pour implanter en 2008 son entreprise à Saint-Sever.

Homme d'ambition, formé à dure école, il sait que c'est la qualité du travail, la qualité des produits, la qualité de l'accueil, qui sont les valeurs fondalentales du commerce traditionnel. En cela son épouse Cécilia donne le ton de l'entreprise.

Pour se développer, il sait aussi qu'il faut investir. Et, pour l'aider dans son projet, il reçoit un prêt d'honneur de 20 000 Euros, au travers du dossier qu'il présente au réseau Adour Entreprendre. Mais au-delà de cet apport financier, véritable levier de développement, c'est aussi l'accompagnement, sous l'aile de Françoise Brard (GB Location), chef d'entreprise remarquable, qui est le catalyseur et lui permet d'atteindre ses objectifs.

Aujourd'hui cette entreprise, déjà forte de 4 personnes, se renforce encore avec l'arrivée de 2 apprentis pour répondre à une clientèle de proximité sur la nouvelle zone d'Escales mais aussi aux gourmands de la région qui connaissent les bonnes adresses.

La Rose des Sables, Saint Sever : 05 58 76 53 35



BASTA ! par Philippe Cornuché

POURQUOI TANT D'ANIMOSITÉ ENVERS LES ENTREPRISES ?

Dans une publication destinée aux retraités des Landes, le vice-président du Conseil Général des Landes, chargé des affaires sociales, écrivait, concernant les entreprises de services à la personne : "Désormais, n'importe qui peut faire n'importe quoi, pour rendre service aux personnes âgées. Les retraites de nos aînés ne sont pas destinées à augmenter les profits de groupes nationaux ou d'entreprises privées, lucratives, locales".

Lors de l'inauguration du Cias du Pays Tarusate, à Tartas, début octobre, Monsieur le président du Conseil Général des Landes disait : "Ne serait-ce que sur le plan éthique, le social ne saurait être une source de profit", précisant que "la Chambre de Commerce et d'Industrie des Landes ferait mieux de s'occuper des emplois productifs plutôt que de se passionner pour ces services aux personnes (allusion à la création de la plate-forme Landaise des services à la personne, Noozavoo, en octobre dernier, qui réunit la moitié des entreprises du secteur, sur le département des Landes)".

Pourquoi tant d'animosité envers les entreprises ? Pourquoi autant de mépris vis-à-vis des acteurs économiques de notre département ? Ne sont-ce pas ces mêmes entreprises qui cotisent, très largement, via la taxe professionnelle, pour contribuer à faire fonctionner le Conseil Général ? Ne sont-ce pas ces mêmes entreprises, qui, de par les salariés qu'elles emploient contribuent, indirectement certes, à faire fonctionner ce même Conseil Général ?

Le service à la personne (associatif ou privé), c'est 21 activités dûment répertoriées par le législateur (cela ne se réduit donc pas seulement aux personnes âgées ou dépendantes, mais concerne tout le monde !!!) ; c'est un agrément préfectoral et un encadrement de tous les jours. Pourquoi seraient-elles moins "fréquentables" que les organismes émanant du CG ?

Cette vision de l'entreprise en général, et celle des entreprises de services à la personne en particulier, illustre la non connaissance de ce qu'est l'entreprise. Il est dommage, dans notre pays, que l'entrepreneur ne bénéficie pas de plus de considération.
Etre entrepreneur, aujourd'hui, c'est faire preuve de beaucoup de courage, d'abnégation, c'est créer de la richesse, des emplois et ce, sans aucune sécurité quant au lendemain. Il ne me semble donc pas responsable de jeter l'opprobre sur une profession en pleine expansion, qui se développe à un rythme soutenu et en parallèle avec les structures sociales existantes. Il y a un besoin réel de ce type de services que le milieu associatif, souvent social, ne peut pas toujours assurer.

Enfin, il est navrant de constater que le CG se mêle des choix de développements de la CCI, alors que cette dernière est pleinement dans son rôle en accompagnant les entreprises dans leur développement. C'est l'argent des entreprises (leurs cotisations) qui permet ces dispositifs et donc de créer des emplois, qui, jusqu'à preuve du contraire, sont très productifs. A ma connaissance, jamais, la CCI ne s'est mêlé du fonctionnement du CG.

A chacun son rôle : le CG pour l'accompagnement et le développement du secteur social dans les Landes, ce qu'il fait plutôt bien, et la CCI, pour l'accompagnement et le développement des entreprises Landaises, ce qu'elle fait très bien.

Mieux nos entreprises se porteront, plus nous pourrons contribuer au développement du CG. Alors cessons, au plus vite, ces querelles stériles et permettons à chacun de trouver la place qui est la sienne, dans le tissu économique landais !

ACTU par D. Pontvianne

OSÉO À L'ÉCOUTE DES ENTREPRISES LANDAISES

Avec la crise financière qui sévit dans le monde depuis plusieurs mois, la banque des PME a mis en place un plan de soutien pour répondre aux difficultés des entrepreneurs.

Suite à la conférence de presse de Christine Lagarde, ministre de l'économie, Oséo a reçu, à ce jour, plus de 12 500 appels avec une hausse significative entre le 1er et le 15 novembre. "En ce qui concerne la délégation Oséo Sud-Aquitaine, qui couvre les Pyrénées-Atlantiques et les Landes, le fait marquant est, qu'en proportion, nous avons reçu peu d'appels des entreprises landaises", précise Caroline Georges, déléguée régionale Sud-Aquitaine. La majorité des appels de ce département concerne des commerçants, restaurateurs et agences immobilières, pour des besoins de trésorerie immédiats face à un manque de rentrées.

Il est encore trop tôt à ce jour pour dresser un constat précis concernant les entreprises de production. A côté des charges (carburant, matières premières...), les inquiétudes des dirigeants que nous avons interrogés portent surtout sur les carnets de commandes qui semblent se réduire ou sont marqués par une visibilité très réduite.



Une garantie des encours à hauteur de 50, voire 60 %.

Destiné à faciliter l'accès des entreprises au financement, Oséo a trois métiers historiques : l'aide à l'innovation, le financement et la garantie. Sur cette dernière mission, traditionnellement, Oséo garantit la nouvelle prise de risque d'une banque dans une PME. "Aujourd'hui, le plan de soutien prévoit une nouveauté majeure : la garantie possible à 50% sur le renforcement de la trésorerie des entreprises, notamment par conversion de lignes court terme (= risque existant) en prêt à moyen terme. Le taux de garantie peut même être porté à 60% si l'opération permet une augmentation sensible des concours globaux accordés à la société.

En pratique, nous avons informé les banquiers landais et l'environnement économique de cette nouvelle mesure, et expliqué les possibilités d'intervention aux entreprises qui nous appellent. Et nous restons à l'écoute de remontées de difficultés qui pourraient arriver, notamment via le MEDEF, pour anticiper des solutions en partenariat avec les banques" remarque Caroline Georges.



Portrait

DANIEL BERNADET

Il a repris l'entreprise familiale de construction.

S'il avait suivi le parcours qui lui était "destiné", Daniel Bernadet aurait dû être architecte. Il a suivi des études en ce sens mais, un an avant de finir sa formation pour obtenir son diplôme, son père a de graves problèmes de santé. Il n'hésite pas, et décide de reprendre l'entreprise familiale.

Il y a 35 ans, cette entreprise de construction, créée en 1930, employait 20 salariés. Aujourd'hui, c'est un groupe de huit sociétés qui fait travailler plus de 200 employés. "Lorsque j'ai repris la société, je suis rentré directement dans le béton", explique Daniel Bernadet. Et, tout de suite, il a découvert un monde différent des bureaux d'études. C'est peut-être ce qui l'a poussé à s'intéresser de plus près au dialogue social : "nous avons été les premiers à mettre en place un système d'intéressement et de participation pour le personnel. Les métiers du bâtiment sont difficiles, je tiens également à avoir des relations directes avec les ouvriers". L'entreprise, basée à Grenade sur Adour, s'est développée dans le sud de l'Aquitaine et la Gironde. Daniel Bernadet tient à visiter et suivre chaque chantier prototype parce que les relations sociales restent au coeur de ses préoccupations.

"Je n'ai pas regretté de laisser tomber l'architecture. L'entreprise s'est développée rapidement sans aller trop loin. Nous travaillons "match après match" et ne rachetons que des petites structures. Mon père m'a appris comment se faisait le travail sur le terrain et cela m'a plu. Le BTP est un métier d'aventures très prenant. Mon épouse, qui a fait Sup de Co, m'accompagne depuis le début. Elle m'a aidé à passer toutes les crises. C'est parce qu'elle a pu réaliser un tableau de bord, à chaque étape du développement de l'entreprise ou lors de crises économiques, que la gestion financière de la société a pu être assurée."
Désormais, "le super leader", élu le 20 novembre lors de la Nuit des Leaders des Landes, souhaite transmettre le groupe et son savoir-faire à son fils. Petit à petit, il se retire des activités opérationnelles mais reste présent au conseil de surveillance. Ses engagements "militants" sont moins importants au sein de la Fédération Départementale du Bâtiment, dont il a été le président.

"Ce qui me sert d'échappatoire et me permet de respirer, c'est la palombe en automne parce que ce sont mes racines... et je ne peux y échapper."



MANAGEMENT CAFE par ML Ducos

SOIRÉE DE LANCEMENT

7/10, c'est la note décernée par les lecteurs du premier numéro ! *

La sortie du tout premier numéro de notre magazine La VISTA, le 21 mai dernier, a été l'occasion de réunir un Management Café d'exception. Et c'est dans un cadre cher à son coeur d'enfant landais, l'Atrium de Dax, qu'Alain Médina, porteur du projet d'édition, avait choisi d'organiser ce rendez-vous d'importance.

La soirée s'est ouverte par une conférence-débat sur le thème "Quel Média privilégient les acteurs économiques pour rechercher l'information ?". Presse écrite, audivisuelle, Internet, SMS... Tout exprès descendu de la capitale, Antoine Thiboumery, rédacteur en chef du magazine "Horizons Régions - Les Echos", nous faisait partager sa longue expérience des médias, dressant un portrait édifiant des nouveaux comportements du public en matière d'information et de communication.
Puis, après avoir exposé le cheminement du processus d'édition, de sa création jusqu'à sa réalisation en passant par son financement, Alain Médina nous dévoilait enfin le magazine, aux côtés de notre président Bernard Séosse et du Comité de Rédaction au complet.



Les quelque 150 personnes présentes ont pu ainsi découvrir ce premier numéro en avant-première et partager leurs impressions à chaud, pendant le cocktail convivial qui concluait la soirée sur la terrasse de l'Atrium.

* Sondage réalisé en juin 2008, auprès d'un panel d'institutionnels landais et d'entrepreneurs adhérents et non adhérents du MEDEF 40.



MANAGEMENT CAFE par D. Pontvianne



RENCONTRE AVEC LES INSPECTEURS DU TRAVAIL

Le MEDEF avait initié cette rencontre sur un sujet particulièrement sensible : "La politique santé-sécurité au travail".

En nous accueillant sur le site du Grand Mail, M. Philippe Jacquemain rappelait que ce concept était né au centre-ville. Cette réalisation, qui génère aujourd'hui quelque 700 emplois, est le fruit de sa culture familiale autour du commerce et de son enthousiasme ; sa certitude de développement s'inscrit dans les hommes.

Débat majeur de cette soirée devant un public de plus de 150 personnes : "La responsabilité du dirigeant au regard des risques encourus en matière de sécurité, voire de santé, pour les collaborateurs sur leur lieu de travail". Une responsabilité parfois mise en cause par négligence ou par absence de précaution en cas d'accident du travail, comme le soulignait M. Weber, directeur adjoint du Travail.



Pour preuve de l'importance de cette notion de prévention, le témoignage exceptionnel et émouvant d'un chef d'entreprise confronté à un drame auquel il n'était pas préparé. De surcroît, au-delà du pénal, le dirigeant peut voir sa responsabilité impliquée dans les suites, vis-à-vis de la CRAM. Le "Document Unique", perçu par certains comme une contrainte, fait la démonstration que s'adosser à cette procédure obligatoire permet de se poser les bonnes questions.

En conclusion de cette soirée, M. Delpey, sous-préfet de Dax, rappelait avec le sourire que "l'on ne négocie pas avec la loi".

QUAND LES BOSS RENCONTRENT LES PROFS !

A l'initiative du MEDEF Landes, les représentants de l'Education Nationale du département ont répondu présents pour discuter des relations école/entreprise.

C'est Etienne Guyot, préfet des Landes, qui a ouvert les débats de la rencontre entre des chefs d'entreprise et des représentants de l'Education Nationale, le 22 octobre.

Notre Management Café se déroulait sur l'un des sites de l'entreprise Capdevielle, à Hagetmau, fabricant de canapés et fauteuils. "Le lien entre l'entreprise et l'école doit être renforcé. Le constat est impressionnant : chaque année 160 000 jeunes quittent le système éducatif sans qualification."

D'emblée, Bernard Séosse, notre président, a souligné que "les jeunes ne seront sensibilisés à l'entrepreneuriat que si leurs professeurs s'impliquent. La relation avec l'école est une des préoccupations du MEDEF".





La réunion s'est poursuivie autour de trois tables rondes, animées par Ladislas de Hoyos. Il s'agissait d'abord d'établir un état des lieux et de définir les solutions envisageables pour adapter les besoins en termes d'emploi et les réponses proposées par l'Education Nationale.

La réponse de Sonia Francius, inspectrice d'académie des Landes, a été claire. Elle se résume en trois points : prendre en charge tous les élèves, développer les échanges et la communication avec les entrepreneurs.
Et en projet : la mise en place d'un pacte concerté de scolarité entre l'Inspection Académique et les entreprises.

La phrase du jour revient peut-être à Philippe Santet, président de Capdevielle, qui lance un défi : "pourquoi ne pas créer avec l'Education Nationale une véritable école de garnissage pour valoriser ce métier ? Nous avons le savoir-faire mais pas forcément les compétences pédagogiques".

Etienne Guyot, concluait la journée en proposant la mise en place d'un site Internet commun aux jeunes, aux entreprises et aux inspecteurs du Travail.





FRANCK JEGLOT - Coach



C'est la personne qui m'intéresse, c'est elle que je coache.

Le coaching ? Entre vulgarisation télévisuelle et mot à la mode, il est important de clarifier la situation. Un coach est une personne qui va amener sont client d'un point A, sa situation actuelle, à un point B, son objectif. A ce titre, le coach est un partenaire.

Mes outils sont divers (PNL, analyse transactionnelle...) ; de plus, je mets un point d'honneur au bien-être de mon client pour optimiser l'atteinte de son objectif (sophrologie, sport...).

"Pour 2009, je veux optimiser le chiffre d'affaires", "Je veux booster ma force de vente dans 6 mois", "Je veux être heureux"... Les objectifs sont variés.

Entrepreneur, cadre, derrière chaque statut se trouve une personne. C'est cette personne qui m'intéresse, c'est elle que je coache.



HT INVEST - Conseiller en Ingénierie du Patrimoine



06 18 22 35 39
& 05 58 44 14 78
olivier.herbulot@free.fr
2 lot. Bourg Neuf
40 400 Meilhan

Réduire votre impôt jusqu'à 12 000 Euros pour l'IR et 20 000 Euros pour l'ISF !

C'est une option dont vous pouvez bénéficier sur votre assiette d'imposition 2009 (souscription le 20 décembre au plus tard).
Conseiller en Ingénierie du Patrimoine, Olivier Herbulot vous accompagne pour vous permettre de bénéficier de ces avantages fiscaux. Au-delà de ce volet fiscal, en investissant dans des FCPI et/ou FIP, vous devenez acteur en accompagnant le développement de PME, innovantes ou non.

HT Invest est un cabinet indépendant qui intervient auprès de ses meilleurs partenaires Financier ou Prévoyance pour répondre à votre cas.
Après une analyse de votre situation (personnelle, familiale, professionnelle), une recommandation stratégique vous sera préconisée pour optimiser et sécuriser votre environnement.







Route de St Pandelon
Z.I. N°1 - 40100 DAX
Tél. **05 58 74 30 92**
Fax : 05 58 56 26 55
E-mail : dax.imprimerie@wanadoo.fr

Imprimer, c'est laisser une trace, une empreinte sur une surface, pas sur l'environnement.

Dax Imprimerie a fait le choix de participer à la protection de l'environnement en adhérant à la marque Imprim'Vert.

Vous souhaitez effectuer des achats qui préservent cet environnement.
Vous souhaitez renforcer les valeurs éco-citoyennes de votre collectivité, de votre administration ou de votre entreprise et les faire connaître en apposant la marque Imprim'Vert sur vos documents.
Vous souhaitez valoriser les imprimeurs dans la démarche. Alors faites appel à un imprimeur Imprim'Vert.

Dax Imprimerie est à vos côtés pour vous écouter, vous conseiller, concevoir et réaliser tous vos travaux d'impression, dans le respect de l'environnement.

Ensemble, agissons pour l'environnement.







AU FEMININ



Au terme d'une année dynamique, tant au niveau de l'équipe qu'au niveau des entreprises, le Groupe des Femmes a clôturé ses activités par le traditionnel "voyage scolaire" avec, cette année, une étape basque...

C'est avec humour que les femmes du MEDEF F ont nommé cette rencontre annuelle qui allie, dans une ambiance avant tout conviviale et détendue, la visite d'une entreprise à la découverte d'une spécialité locale. Déjà, au cours de son premier "voyage scolaire", le Groupe des Femmes avait pu découvrir les Ets Lartigue/Artiga et Lepere à Oloron-Sainte-Marie, profitant de l'occasion pour visiter un petit coin du Béarn et déguster le "fameux Russe d'Artigarède". La deuxième année, la journée s'était voulue plus landaise avec la découverte du cœur de Saint Sever, sa vieille ville et la ganadería Dargelos, autour de l'entreprise Sopecal.



Pour sa troisième édition, le 19 juin dernier, c'est au Pays Basque que ces dames avaient choisi de se retrouver. Et, c'est par voie de mer que le groupe a rallié Fontarabie, traversant la Bidassoa à bord de la navette maritime, au départ d'Hendaye. A peine débarquées, les gourmandes se sont régalées du typique chocolat espagnol de chez Iratxo ; l'air marin ça creuse ! Puis, le voyage s'est poursuivi par la visite de la vieille ville de Fontarabie, avec une vue imprenable sur la baie, le Parador, la place de Guipúzcoa et les rues pittoresques du Pays Basque espagnol. De retour côté français, nos marins d'eau douce se sont restaurés avec les spécialités traditionnelles du Chef de chez Blanco, tout en ayant pris soin, en guise d'apéritif, d'inventorier les cures minceur, beauté ou encore remise en forme de la thalasso... Après de telles agapes, un peu d'exercice s'imposait en lieu et place de la sieste ! C'est donc avec beaucoup de dynamisme, qu'Agnès Perez, professeur de danses basques, a initié l'ensemble du groupe à la pratique du saut basque, le Muxiko. Une journée bien remplie qui a permis à toutes les participantes de prendre une bonne bouffée d'oxygène ; une coupure bienvenue dans le programme chargé de la vie professionnelle.

Aussi, c'est sans culpabilité par rapport à l'entreprise que le Groupe des Femmes a décidé de continuer à se ressourcer de cette façon afin de mieux anticiper et gérer l'avenir.
Peut-être une philosophie à méditer...



QUITTERIE LARTIGUE
une femme de mérite !

Il y a dix ans, Quitterie Lartigue a franchi le pas : elle reprend une entreprise de transformation de toiles basques à Magescq. "Je préfère le terme toiles plutôt que linges basques pour nos produits. Cette appellation s'apparente plus aux créations de la société Artiga qui propose deux catalogues par an, un printemps/été et un automne/hiver avec, à chaque fois, des nouveautés (sacs, espadrilles, chaises longues, nappes, etc.)", explique-t-elle. Alors que l'industrie textile n'était pas au plus haut, cette jeune femme s'est lancée dans l'aventure dans un secteur difficile "C'était un gros pari en 1999, reconnaît-elle. En tant que femme je n'ai pas eu de problème pour m'imposer comme dirigeante ; depuis 20 ans, la SARL était déjà gérée par une femme", précise-t-elle. Après une formation commerciale, Quitterie a débuté sa carrière dans l'immobilier, une expérience de 5 ans qui lui a permis d'apprendre beaucoup : "C'est une très bonne école de management". Puis, les circonstances de la vie lui ont fait partager, pendant plusieurs années, la direction d'un site industriel les "Tissages Lartigue" à Oloron-Sainte-Marie.

Aujourd'hui, cette société reste son premier fournisseur. "Quand j'ai repris Artiga, j'ai pris une leçon d'humilité. J'ai d'abord écouté les salariés, les clients, étudié et analysé les produits pour comprendre comment fonctionnait l'entreprise, surtout que je ne sais pas coudre et suis incapable de faire un ourlet. Petit à petit je me suis approprié Artiga", remarque Quitterie. Lorsqu'elle reprend la société, celle-ci comptait 17 salariés ; maintenant, ce sont 30 salariés qui travaillent sur le site de production de Magescq et 5 sur les quatre boutiques qu'elle a ouvertes (deux à Espelette, une à Capbreton et une à Bordeaux). "La réussite pour un chef d'entreprise passe par la passion. Pour moi cet engouement, c'est la conception et la commercialisation des produits. Je me mets dans la peau d'une maîtresse de maison pour créer et je m'appuie sur le savoir-faire des autres pour transformer. Un chef d'entreprise doit savoir convaincre, déléguer et s'adapter aux réalités économiques. Il faut avoir envie de donner envie aux autres de s'investir dans un projet et faire rêver", souligne Quitterie.



Son investissement et le travail accompli ont d'ailleurs été récompensés puisqu'elle a reçu la médaille du mérite en septembre dernier.

PÉRIODE D'ESSAI MODE D'EMPLOI

Le point sur la période d'essai après la Loi de modernisation du marché du travail du 25 juin 2008.

Jusqu'à cette loi, le code du travail ignorait purement et simplement la période d'essai, celle-ci étant prévue la plupart du temps dans les conventions collectives. Le législateur a réparé ce vide juridique et, aujourd'hui, les périodes d'essai des salariés en CDI sont désormais encadrées par le Code du Travail.

Définition de la période d'essai
(c. trav. art. L. 1221-20)

La période d'essai permet à l'employeur d'évaluer les compétences du salarié dans son travail, notamment au regard de son expérience, et au salarié, d'apprécier si les fonctions occupées lui conviennent.

Durée de la période d'essai

(c. trav. art. L. 1221-19)
- 2 mois pour les ouvriers et employés
- 3 mois pour les agents de maîtrise et les techniciens
- 4 mois pour les cadres

Attention : si les durées des périodes d'essai fixées dans les conventions collectives sont plus courtes, elles continuent de s'appliquer jusqu'au 30 juin 2009, date à laquelle les périodes d'essai telles que définies dans le code s'appliqueront.

Fixation de la période d'essai dans le contrat de travail : la période d'essai ne se présume pas
(c. trav. art. L. 1221-23)

Cette exigence met fin à une jurisprudence constante qui admettait qu'une période d'essai puisse résulter directement d'une convention collective lorsque le salarié avait été mis en mesure d'en prendre connaissance. La période d'essai doit donc figurer dans les contrats conclus à compter du 27 juin 2008.

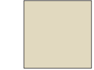
Absence de clause contractuelle

A défaut d'une clause contractuelle organisant l'essai, le salarié n'a pas de période d'essai à effectuer. L'employeur souhaitant rompre le contrat devra avoir un motif légitime pour se séparer du salarié et respecter la procédure de licenciement.











PÉRIODE D'ESSAI MODE D'EMPLOI (suite)

Renouvellement de la période d'essai sous condition (c. trav. art. L. 1221-21 et L. 1221-23)

Le renouvellement reste possible mais à condition que cette faculté soit prévue à la fois
- par un accord de branche étendu en fixant les conditions et les durées,
- et par la lettre d'engagement ou le contrat de travail.

Les essais peuvent être renouvelés une fois, sans pouvoir dépasser respectivement au total 4, 6 ou 8 mois (c. trav. art. L. 1221-21).

Faut-il l'accord du salarié pour renouveler sa période d'essai ?

A priori non puisque le salarié a déjà donné son accord en signant son contrat de travail. La loi en outre est taisante sur ce sujet. On peut donc penser que si la loi n'impose pas à l'employeur d'obtenir l'accord du salarié pour renouveler la période d'essai, cet accord préalable au renouvellement n'est pas nécessaire.

Cela étant, la jurisprudence traditionnelle considérait que le renouvellement ne pouvait intervenir qu'avec l'accord du salarié. Reste à savoir si cette exigence reste valable.
En l'absence de précision légale sur ce point, les employeurs les plus prudents s'en tiendront à cette règle, et recueilleront l'accord du salarié par avenant au contrat de travail avant la fin de la période d'essai.

Renouvellements interdits

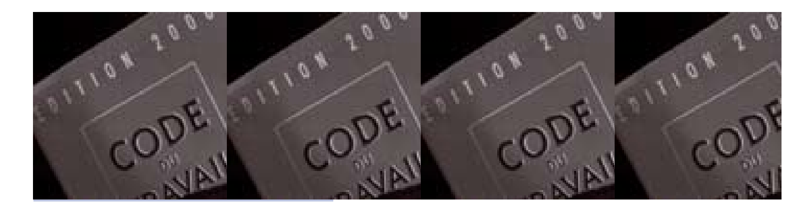
L'employeur ne peut pas renouveler la période d'essai de son salarié en l'absence d'accord collectif de branche étendu permettant son renouvellement, même si le contrat prévoit ce renouvellement. Il en va de même en présence d'un accord collectif de branche étendu interdisant le renouvellement de l'essai.
Enfin, même si l'accord le permet, le renouvellement est exclu dès lors que l'employeur ne mentionne pas cette possibilité dans le contrat de travail.

Embauche d'un jeune après son stage de fin d'études

En cas d'embauche d'un jeune à l'issue d'un stage intégré à un cursus pédagogique et effectué lors de la dernière année d'études, l'employeur déduit de la période d'essai la période de stage. Cette soustraction ne peut avoir pour effet de réduire la période d'essai de plus de la moitié, sauf accord collectif plus favorable au salarié (c. trav. art. L. 1221-24).
À notre sens, et par prudence, mieux vaut l'indiquer expressément dans la clause relative à la période d'essai.

Rompre le contrat en cours d'essai

Formalisme imposé.



Rupture de la période d'essai d'un CDI

Présence du salarié dans l'entreprise	Délai de prévenance minimal	
	Rupture de l'employeur	Rupture du salarié
7 jours maximum	24 heures	24 heures
Entre 8 jours et 1 mois	48 heures	48 heures
Après 1 mois	2 semaines	48 heures
Après 3 mois	1 mois	48 heures

Ces délais de prévenance sont d'application immédiate et s'appliquent aux contrats de travail pour lesquels les durées des périodes d'essai sont encore fixées par les conventions collectives.

Obligation de prévenance

L'employeur ou le salarié qui rompt la période d'essai doit observer un délai minimal de prévenance (c. trav. art. L. 1221-25 et L. 1221-26). L'employeur informe donc à l'avance le salarié de la rupture prochaine du contrat et inversement.
La durée du délai de prévenance varie selon que c'est l'employeur ou le salarié qui met un terme à l'essai et selon la durée de présence du salarié dans l'entreprise (voir tableau).
Le délai de prévenance n'a pas pour effet de prolonger la période d'essai, renouvellement inclus, au-delà des maxima légaux (c. trav. art. L. 1221-25).

Que se passe t-il en cas de non respect du délai de prévenance ?

Deux situations sont envisageables :
- L'employeur ne respecte pas du tout les délais de prévenance tels que fixés par la loi et met fin à la période d'essai par un simple courrier adressé au salarié.
- L'employeur respecte le délai de prévenance en prévenant son salarié qu'il va mettre fin à la période d'essai, mais ne respecte pas le délai prévu par la loi.

Là encore la loi est muette sur ce sujet. Il est à craindre que la jurisprudence comble ce vide juridique et ce, en faveur du salarié. En principe, l'employeur ne devrait pas attendre le dernier moment pour rompre la période d'essai. Reste à savoir ce que les juges décideront des sanctions à lui appliquer.
On pourrait penser que l'employeur serait condamné à indemniser le salarié d'une somme égale au salaire qui lui aurait été versé si le délai de prévenance avait été exécuté. Le juge sera peut être plus sévère et pourrait être amené à considérer que le non respect par l'employeur du délai de prévenance a les mêmes conséquences qu'un licenciement abusif.
On ne peut que conseiller à l'employeur qui n'aurait pas respecté les délais de prévenance, de rompre le contrat de travail en respectant la procédure de licenciement.

En conclusion, si la loi a rallongé les périodes d'essai, elle a aussi strictement encadré les règles de la période d'essai et ce nouveau formalisme vient encore une fois alourdir les procédures à la charge de l'employeur.

ÉLECTIONS PRUD'HOMALES

"Un bon arrangement vaut mieux qu'un mauvais procès."

Le scrutin prud'homal se déroulait le 3 décembre dernier ; nous espérons que vous avez été nombreux à voter pour notre liste : Union pour les Droits des Employeurs. Cette liste commune, présentée par le MEDEF, l'UPA, la FDSEA, la CGPME et l'UNAPL, a pour ambition de défendre au mieux les intérêts des employeurs. Que l'employeur qui n'a jamais entendu parler de cette juridiction lève la main !

Ce mandat, qui dure 5 ans, nécessite de la part de nos candidats Conseillers Employeurs un investissement important en temps, en formation et en abnégation. Que tous ceux qui oeuvrent ou ont oeuvré pour la défense des entrepreneurs au sein de cette instance paritaire soient remerciés. Et nous souhaitons à tous les candidats Employeurs qui viennent d'être élus beaucoup de courage dans cette mission.

Elections prud'homales 2008

Résultats définitifs pour le département des Landes

Nous passons de 14 élus en 2002 à 17 élus en 2008 pour le Conseil des Prud'Hommes de DAX et de 18 à 19 élus pour le Conseil de Mont de Marsan. Soit un gain de 4 Conseillers sur les deux Conseils.

A l'instar de la moyenne nationale en progression cette année avec 31,25 % contre 26,6% en 2002, la participation des Employeurs est également en hausse dans les Landes : elle passe de 33,02 % à 36,47 % à Dax et de 33,61 % à 41,54 % à Mont de Marsan.
Cette participation est significative dans la Section Activités Diverses où nous avons particulièrement mobilisé les électeurs.

Merci à tous et bon courage à nos Conseillers.







Afin d'aider au mieux nos Conseillers, et notamment ceux élus pour la première fois, le MEDEF des Landes, qui a pris en charge l'organisation de cette élection pour notre liste, a décidé de créer une Commission Prud'homale. Celle-ci aura notamment en charge le suivi de la mise en place des formations et la remontée d'information émanant des Conseillers.

En ce qui concerne les suivants de liste (c'est-à-dire les candidats qui seront amenés à remplacer un titulaire qui aura cessé définitivement ses fonctions en cours de mandat), ils seront réunis chaque année et seront invités à participer aux formations que suivent les titulaires, s'ils le souhaitent. L'objectif étant de ne pas se retrouver démunis le jour où ils seront amenés à siéger.

Concernant l'idée reçue qu'un Chef d'Entreprise perd toujours aux Prud'hommes, il faut la tempérer. En effet, si 7 jugements statuant au fond sur 10 sont favorables au demandeur (et encore la moitié ne le sont que partiellement), en revanche, près d'une action prud'homale engagée sur deux se termine sans jugement ! Soit pour cause de désistement, de conciliation, de caducité, ou de retrait de l'affaire. Cela veut dire que l'Employeur, s'il prépare bien son dossier, peut avoir gain de cause. Là aussi le MEDEF des Landes joue un rôle important en matière d'information et de conseil, et peut vous aider dans la gestion contentieuse et précontentieuse de votre litige. Dans tous les cas, cette préparation doit se faire bien en amont, n'hésitez donc pas à nous contacter très tôt lors d'une affaire.

Enfin, n'oubliez pas que les organisations patronales, dont le MEDEF, ont signé avec plusieurs syndicats de salariés, un accord sur la modernisation du marché du travail qui comprend notamment un nouveau dispositif appelé "rupture conventionnelle". Cette formule permet une séparation, à l'amiable et d'un commun accord, entre une entreprise et un salarié.

Nous vous rappelons le dicton : "Un bon arrangement vaut mieux qu'un mauvais procès". Cette formule n'a jamais été autant d'actualité qu'en ce moment. Car, si la fonction du juge prud'homal est de trancher les litiges qui opposent salarié et employeur, son objectif prioritaire reste toujours de concilier les parties.

FORT EN INFORMATIQUE !

Qu'est ce qui fait de nous un partenaire de confiance ?

Aujourd'hui, il existe de véritables opportunités pour éliminer la mauvaise utilisation des ressources. Et, afin de mener à bien cette transformation vers une entreprise performante, il est indispensable de s'associer avec un partenaire expérimenté qui comprend les défis de votre industrie.

Depuis plus de 15 ans, Sylvain Fort s'est adossé à Xerox, marque connue et reconnue, leader en bureautique. De la plus petite imprimante de bureau jusqu'aux systèmes de production couleur les plus sophistiqués, la technologie Xerox est une des entreprises les plus innovantes dans le monde avec une gamme de produits bureautiques la plus vaste du marché. Aujourd'hui, les documents sont partout, papiers mais aussi numériques, aussi Xerox apporte à votre entreprise une réelle efficacité en gérant tous vos documents dans toute l'entreprise et durant toute leur durée de vie.

Cette entité, au travers de AXP sur Dax et A2B sur Anglet, se positionne pour répondre à la problématique globale de l'entreprise. Parfois confrontées à un souci stratégique, les entreprises font souvent appel à des techniciens aux fonctions différentes, ce qui peut accentuer les dysfonctionnements internes et externes. Leurs interventions ne sont pas toujours en cohérence avec les contraintes matérielles, techniques et logistiques de l'entreprise.

De par sa culture technique, Sylvain Fort a souhaité apporter aux entreprises de la région "une vraie solution bureautique". Pour ce faire, il s'est rapproché d'une structure locale, forte d'une centaine de spécialistes de l'informatique pour apporter des solutions globales ; sa volonté est de s'inscrire dans un binôme technique et matériel, avec la fiabilité d'une grande marque et la compétence qui sont la garantie pérenne de sa clientèle





NOUVELLE RECRUE ADECCO !

L'adéquation entre le besoin spécifique de l'entreprise et le collaborateur potentiel.

"La demande de personnel intérimaire s'inscrit généralement dans une collaboration plutôt ponctuelle. Aujourd'hui Adecco répond au souci de sélection pour un poste précis dans l'entreprise. Cette mission implique une véritable recherche en adéquation avec la fonction définie par l'entreprise qui recrute. Nous validons notre recherche au travers d'un contrat, afin de répondre en tous points aux critères et à la typologie du poste. Il s'agit d'un mandat qui nous engage.

Notre Pôle Recrutement apporte toute la garantie Adecco au diagnostic emploi, par l'analyse du poste, la mise en œuvre des techniques les plus avancées dans la conduite des entretiens, l'offre d'un sourcing exceptionnel, en s'adossant à notre base de données interne LEA ; celle-ci représente un potentiel de plus d'un million de candidats. Nous diffusons aussi notre annonce auprès des grandes école, organismes institutionnels, sites spécialisés, voire supports ciblés.
Vis-à-vis de notre client, nous avons un engagement de moyens mais aussi de résultats sur la période d'essai . En cas de rupture pendant cette phase probatoire, nous procédons à un nouveau recrutement à titre gratuit.

Il nous arrive d'accompagner un DRH mais aussi le dirigeant d'une nouvelle société très spécialisée. Un groupe leader de la glisse a fait appel à notre accompagnement pour un profil informatique très spécifique sur un programme AS400. Dans le cadre de son développement, une PME spécialiste de l'agencement de bureaux nous a sollicités pour recruter un chargé d'affaires.

Notre position de leader mondial des ressources humaines et notre connaissance du tissu local favorisent la sélection de candidats offrant le savoir-faire, le savoir-être, les aptitudes, les motivations mais, également, la prise en compte des données environnementales pour optimiser l'adéquation entre le besoin spécifique de l'entreprise et le collaborateur potentiel. L'ensemble de ces critères d'évaluation, est validé par notre process exclusif de tests Xpert, conçu avec EAP et SHL France, spécialistes internationaux de l'évaluation en ressources humaines."

Pauline Rolland,
responsable recrutement



PUBLI REDACTIONNEL



LACS D'HALCO - Hôtel*** & Restaurant - Hagetmau



Comme nulle part ailleurs, un site enchanteur, une architecture surprenante, une ambiance magique et zen., une cuisine délicate et inventive.

Le restaurant posé sur l'eau comme un nénuphar offre une vue panoramique exceptionnelle sur lacs et nature.
Chaque chambre est un havre de paix où l'on vit en osmose avec la nature et en discrète connivence avec le monde moderne ; l'accès à la piscine intérieure est direct.
Relais du Silence et Table Remarquée, Logis d'Exception, les Lacs d'Halco sont le lieu idéal pour une escapade gourmande (ouvert tous les jours). Mariage, banquet, séminaire, incentive... voir film de présentation sur notre site Internet.

05 58 79 30 79
www.hotel-des-lacs-dhalco.fr
contact@hotel-des-lacs-dhalco.fr



LE RENAISSANCE - Hôtel*** & Restaurant - Mont-de-Marsan



Table reconnue, le restaurant est le rendez-vous de prédilection des fins gourmets et des repas d'affaires.

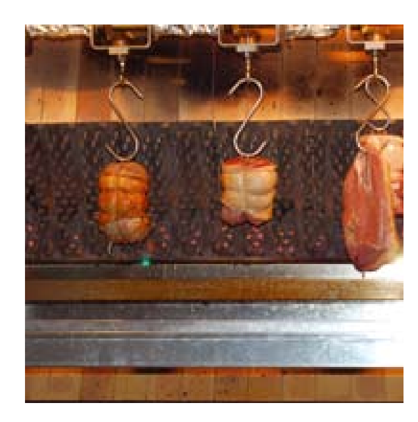
Le Renaissance, hôtel *** et restaurant, vous accueille dans une belle demeure contemporaine, agréablement située au bord d'un étang dans un véritable écrin de verdure et ce, à 2 minutes à peine du centre ville. Ici calme et confort règnent en maîtres.

Côté table, que ce soit dans le cadre chaleureux de la salle de restaurant ou dans l'intimité du Petit Salon (salon privé), vous dégusterez les produits, nobles ou simples, de notre terroir du Sud Ouest que le Chef conjugue avec les produits de saison, dans une cuisine inventive et sans cesse renouvelée.

05 58 51 51 51
225 avenue de Villeneuve
lerenaissance@wanadoo.fr



LA TÊTE DE L'ART - Restaurant - Dax



Une dose de rire, une mesure de chance, une sur-dose de bonne santé et quelques tours de moulin d'amour...

Telle est la recette que vous propose La Tête de l'Art pour une année 2009 savoureuse !

Avec sa formule du jour le midi pour un déjeuner à 20 Euros, café compris, sa carte de produits frais et de saison, ses vins à prix château plus droit de bouchon, le restaurant La Tête de l'Art vous accueille toute l'année du mardi au samedi soir.

La spécialité de la maison ? La cuisine à la rôtissoire. Un régal ! A déguster sans attendre...

05 58 74 00 13
Marché couvert
2 place Camille bouvet

UN TANDEM DE COMPÉTENCES



L.V. : Philippe Delplanque, peut-on parler d'optimisation des compétences au travers de votre association avec Jean-Pierre Bastiat en 2007 ?

Ph.D. : La position de Jean-Pierre dans le sérail des leaders du groupe AXA a généré notre rapprochement pour apporter une valeur ajoutée sur un portefeuille de plus de 10 000 clients à ce jour. Au-delà de la confiance, voire de la notoriété, mon expérience de 20 ans au sein du groupe, comme responsable ingénierie financière, était la suite logique de mon intégration au sein du cabinet.

L.V. : Je me suis laissé dire que vous aviez la fibre sportive, peut-on y voir une relation de cause à effet avec votre association ?

Ph.D. : Effectivement, j'ai pratiqué le sport à haut niveau avec un ballon rond... Cette notion de l'effort, ce goût de la performance et du challenge sont des valeurs que nous partageons avec Jean-Pierre. Notre management collaboratif est d'induire un esprit d'équipe afin de positionner le cabinet comme un acteur incontournable de cet environnement complexe.

L.V. : Le cliché "assureur" est parfois réducteur sinon galvaudé. Au-delà de la protection des biens et des personnes, il y a un chef d'entreprise. Quelle est votre approche auprès de ce public ?

Ph.D. : Notre métier a profondément évolué. La relation avec l'assureur s'inscrit plus dans une relation de conseil. Le dirigeant d'une PME-PMI, qu'il soit Artisan, Commerçant ou Profession Libérale, n'a pas toujours la notion des risques encourus, tant pour lui que pour l'entreprise.

L.V. : Si je comprend bien, dans votre intervention, il n'y a pas que la couverture du sinistre ?

Ph.D. : Il est clair que ce point est important, pour le vol, la dégradation, etc. car il peut alors y avoir perte d'exploitation. Mais qu'en est-il du dirigeant victime d'un accident et indisponible pour un certain temps. Quid du management de l'entreprise ? Sa rémunération ? Bref les conséquences directes et induites peuvent être indemnisées. Sans oublier, plus rarement, l'absence pour longue durée d'un acteur majeur comme un directeur commercial.

L.V. : La couverture va donc au-delà de l'entreprise, du dirigeant, des collaborateurs ?

Ph.D. : Non seulement, il faut envisager ce type de préjudice mais, au-delà, le dirigeant peut être impliqué dans sa responsabilité de mandataire social par négligence, souvent par méconnaissance. En effet, la législation du travail est très stricte dans ce domaine. On voit de plus en plus de recours de la part des organismes sociaux, envers les employeurs.

L.V. : Effectivement, votre accompagnement est plus large. Il s'agit donc d'un véritable rôle d'expert auprès du dirigeant que vous devez sensibiliser sur les risques directs et induits ?

Ph.D. : Notre rôle est de cerner les contours de son environnement professionnel et personnel afin de lui permettre de s'impliquer sereinement dans son activité ; nous rencontrons trop de situations où le patrimoine est atomisé par suite d'un sinistre ou d'un accident.
"L'assurance ne coûte cher qu'avant l'accident", ce slogan peut vous sembler un peu "bateau", mais je m'adosserai à celui-ci pour inciter les dirigeants à nous consulter.

Philippe Delplanque,
Cabinet Delplanque-Bastiat, Dax : 05 58 90 97 30

fleuriste

comédien

humoriste

restaurateur

RCS Lyon 998 823 504 - Photo Corbis

* mieux travailler, mieux vivre



better work, better life*

Les gens sont pleins de ressources humaines.

adecco.fr

• Aire sur Adour : 05 58 71 49 00 • Dax Industrie-Tertiaire : 05 58 90 81 82 • Dax BTP : 05 58 91 08 08
• Hagetmau : 05 58 79 39 19 • Mimizan : 05 58 09 32 22 • Mont de Marsan : 05 58 06 50 60 • Saint Vincent de Tyrosse : 05 58 77 45 78